La FOrce en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 47
Avril 2022

déposé le
18.05.2022

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

Assemblée Générale - mardi 21 juin 2022

9h. salle du Rex - rue des paroissiens Montfavet

Éditorial EHPAD : ILS NE SAVAIENT PAS… ET POURTANT !

La publication du livre de Victor Castanet a mis au grand jour les nombreuses dérives (personnes âgées maltraitées, salariés malmenés, argent public dilapidé…) du groupe Orpéa leader mondial des EHPAD et des cliniques.
Et depuis, d'autres groupes capitalistes de maisons de retraite ont été également mis en cause pour les mêmes agissements.

Ils ne savaient pas … et pourtant.
Nos gouvernants prétendent découvrir la situation**.**
Nombreux sont ceux qui depuis des années recueillent les informations, alertent, et proposent des solutions pour le bien-être des résidents des EHPAD (publics ou privés) afin de remédier à la maltraitance institutionnelle.

En pointe dans notre département, l'UDR-FO a conduit de multiples actions en défense des résidents des Ehpad, en lien avec nos camarades de la santé.

Ils ne savaient pas … et pourtant.
Après avoir visité de nombreux EHPAD, une délégation de l'UDR-FO 84 rencontrait, en décembre 2010, le Président de la Commission Sociale du département et lui faisait part de la situation préoccupante tant pour les résidents que pour les personnels.

Puis l'UDR-FO de Vaucluse sensibilisait tant les médias que les citoyens en organisant :
- un débat public à Bédarrides,
- un débat public à Montfavet réunissant, à l'initiative de l'UDR-FO, 7 organisations syndicales
- une conférence débat à Montfavet,
- de multiples conférences de presse dont une alertant sur la non-traitance faite aux personnes âgées dépendantes,
- de nombreuses interventions auprès des députés, de l'ARS et du Préfet, etc.

Ils ne savaient pas … et pourtant.
En 2015 nous publions notre enquête sur les EHPAD de Vaucluse (Le Pote Agé n°20 – Voir sur notre site : http://udrfo-84.e-monsite.com) qui établissait les nombreuses défaillances liées à un manque de moyens (matériel, personnels) et la multiplication des EHPAD privés.

Ils ne savaient pas … et pourtant.
Le 2 avril 2016, une délégation remettait à Mme Suzanne BOUCHET, Vice-présidente du Conseil Départemental, la « CHARTE DE BIENTRAITANCE » rédigée par l'UDR-FO de Vaucluse, et lui demandait de la mettre en place sur le département afin que, dans chaque établissement, la même attention soit apportée aux résidents et surtout qu'il soit offert à la personne âgée dépendante de choisir son mode de vie. La délégation lui décrivait la journée d'une personne âgée en EHPAD, soulignant que le traitement inhumain n'est ni acceptable, ni tolérable. Elle insistait pour que les EHPAD ne deviennent pas des mouroirs mais un véritable lieu de vie, qu'au quotidien la personne âgée soit respectée dans sa dignité physique et psychologique, que des activités quotidiennes lui soient proposées.

Dès la proclamation de la loi dite d'« Adaptation de la Société au Vieillissement » (ASV) l'UDR-FO de Vaucluse déclarait qu'elle n'apportait pas de réponse réelle à la prise en charge des problèmes de la dépendance, traitant essentiellement du maintien à domicile, sans réels moyens budgétaires, et qu'elle faisait l'impasse sur l'accès aux EHPAD, alors que la situation des EHPAD ne cessait de se dégrader faute de moyens humains et matériels.

Alors qui peut croire qu'ils ne savaient pas d'autant que le Plan Solidarité Grand Age de 2006 prévoyait l'application pour 2012 d'un agent ou un salarié par résident. En 2006, ils savaient ; en 2022, ils ont oublié qu'ils savaient…? !
NON, ils n'ont pas oublié, mais **la priorité c'est la rentabilité dans le privé comme dans le public**. En Vaucluse, il n'y a plus d'EHPAD public de moins de 80 lits car **jugé non rentable.**

Pour l'hôpital, leur priorité c'est l'ambulatoire, **pour les EHPAD l'accent est maintenant mis sur l'hospitalisation à domicile (« EHPAD hors les murs »)** ; une expérience est conduite en Vaucluse.
La tarification à l'activité a tué l'hôpital, **le CPOM** (**Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens** pour les EHPAD**…** tout un programme !) **réserve-t-il le même sort aux EHPAD ?**
L'UDR FO ne laissera pas faire !

SOMMAIRE

Nos activités - Quand « plus » égale « moins » p. 2
La manifestation régionale du 24 mars p. 3
Pour la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon p. 4
L'allocution de FO le 1er mai à Avignon p. 5
La résolution du congrès de l'UD p. 6 à 8

Messages électroniques

Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique
à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

NOS ACTIVITÉS au 1er trimestre 2022

Vendredi 7 janvier : Commission Exécutive de l'UD

Jeudi 13 janvier : Conseil d'Administration UDR

Mercredi 19 janvier : travail sur les documents nationaux des CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) afin de préparer la réunion plénière du CDCA84 qui n'est toujours pas mis en place alors que les représentants des organisations constitutives ont été désignés il y a plus d'un an.

Jeudi 27 janvier : Manifestation intersyndicale interprofessionnelle à Avignon

Jeudi 24 février : Bureau Départemental

Mardi 1er mars : Conseil d'Administration

Jeudi 10 mars : Réunion intersyndicale pour préparer la journée nationale de mobilisation du 27 mars à l'appel des 9 organisations qui, au niveau national, œuvrent ensemble pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, de la défense des services publics…

Vendredi 18 mars : Congrès de l'Union Départementale, une délégation de 5 membres de l'UDR-FO était présente (sans compter les retraités qui étaient présents dans la délégation de leur syndicat d'actifs).

Lundi 21 mars : conférence de presse de l'intersyndicale

Jeudi 24 mars : manifestation régionale à Marseille

Retraites : quand « plus » égale « moins » !

Des camarades nous ont signalé que leur pension a diminué au début de l'année alors qu'elle était censée être revalorisée de 1,1 % comme annoncé par le gouvernement.

Les éléments d'explication ont fini par être révélés et on en reste stupéfait.

Au 1er janvier 2022, les pensions de base ont bien été revalorisées de **1,1 %** entraînant donc une hausse, certes plus que modérée, des pensions.

Mais dans le même temps, le **Revenu Fiscal de Référence** (RFR) **qui sert de base au calcul de la Contribution Sociale Généralisée** (CSG) n'a été revalorisé, lui, que de … **0,2 %**. Donc bien moins que les pensions elles-mêmes. D'où ce que l'on pourrait appeler un effet de ciseaux : tous les retraités qui étaient en-dessous du niveau de seuil de la CSG se retrouvent d'un seul coup au-dessus.

Conséquence : les pensions diminuent de :

- 3,4 % pour les retraités qui passent de 0 % de taux de CSG au taux réduit de 3,8 % + 0,5 % de Remboursement de la Dette Sociale (RDS),
- 2,1 % pour les retraités qui passent du taux réduit au taux médian de 6,6 % + 0,3 % de Contribution additionnelle de solidarité (CASA),
- 0,8 % pour les retraités qui passent du taux médian au taux normal de 8,3 %.

En montant net, les prélèvements sont inversement proportionnels au montant de la retraite perçue !

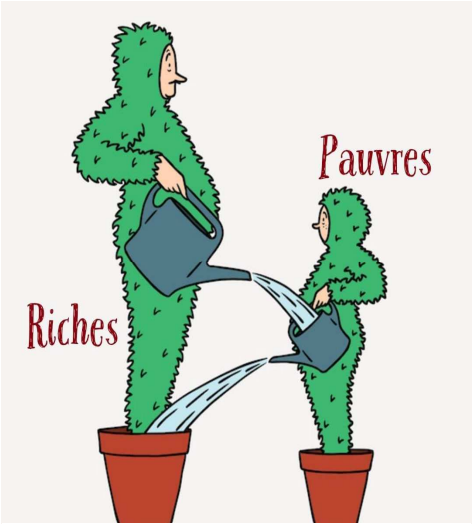

Le ruissellement…

Pour ceux qui étaient :
- juste sous le seuil de la CSG zéro : perte de 360 € par an !
- juste sous le seuil de la CSG médiane : perte de 300 € par an !
- juste sous le seuil de la CSG normale : perte de 140 € par an !

Pourquoi ne pas avoir augmenté le RFR dans la même proportion ? Le Ministère des Finances ne pouvait pas ignorer les effets secondaires de cette manipulation des « effets de seuil ». C'est donc délibéré. Mais le temps que l'on réalise la manœuvre, certaines échéances électorales seront passées.

Pour le « maintien du pouvoir d'achat » promis en 2017, on savait à quoi s'en tenir mais cette ingéniosité, cette fourberie pour taxer les salariés en général et les retraités en particulier illustrent bien ce propos du journaliste, écrivain et humoriste Alphonse Allais (1854-1905) :

« Il faut prendre l'argent là où il se trouve : chez les pauvres. D'accord, ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont si nombreux ! »

Manifestation régionale du 24 mars à Marseille

La Provence 22 mars

MOUVEMENT SOCIAL JEUDI

Mobilisation pour sauver les retraites

Ce jeudi, une manifestation intersyndicale régionale est prévue dans 28 villes. *"On ne veut pas rester les invisibles de cette campagne"*, explique Jacques Fassie, président de FO Retraite. *En cinq ans, Nous n'avons jamais été reçus par le gouvernement!"*. Les principales revendications ont pour but de redonner de la dignité aux personnes âgées. Plus de lits, avoir un soignant pour un résident en Ehpad, créer 200 000 postes dans le secteur public et 100 000 dans l'aide à domicile. La prise en charge de l'autonomie devrait aussi être assurée à 100 % par la sécurité sociale. Redonner du pouvoir d'achat, ou plutôt le "*reste à vivre*", expression glissée par Pierre Platon de la CGT. "*Avant la hausse de l'inflation était répercutée sur les retraites. Nous demandons l'annulation de la hausse de la CSG et l'amélioration de la pension de réversion. Aucune retraite ne devrait être inférieure au Smic.*" En matière de service public, la dématérialisation est dénoncée, *"elle isole plus qu'elle ne rapproche"*. Les syndicats rappellent que ce combat concerne tout le monde! **J.C.**

Manifestation à Marseille, départ du Vieux Port à 10 h 30. Un car part d'Avignon à 9 h du MIN et un autre de Bollène à 8h30, de la Poste. Passage à Orange à 9 h. Info : SMS au 06 66 15 47 71 ou pierreplaton@orange.fr.

"Pourquoi les retraités sont sacrifiés ?" : question lancinante qui sera le moteur de la mobilisation du 24 mars. /PHOTO J.C.

Vaucluse Matin 22 mars

VAUCLUSE

AVIGNON

Les syndicats de retraités prêts à manifester à Marseille

Ce lundi 21 mars, quatre organisations syndicales du Vaucluse ont présenté les revendications qu'elles porteront, avec cinq autres mouvements et associations, à Marseille lors de la journée nationale de manifestations régionales qui aura le lieu le 24 mars prochain.

Puisqu'elles n'ont jamais été reçues par le président Macron, malgré plusieurs demandes en cinq ans, les organisations nationales de retraités tiennent à imposer le social en pleine période électorale présidentielle et législative.

Quatre organisations syndicales du Vaucluse ont présenté les revendications qu'elles porteront lors de la manifestation du 24 mars à Marseille.

Elles demandent entre autres, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires. En matière de services publics, elles exigent la prise en charge digne de l'autonomie des personnes âgées.

De gauche à droite : Jacques Fassié (président FO Retraités 84), Pierre Platon (membre du bureau de l'Union syndicale des Retraités CGT 84), Laure Lambertin (secrétaire FO Retraités 84), Jacques Hauyé (fédération générale des retraités de la Fonction Publique FGR FP 84), et Daniel Gressier (membre de la section fédérale des Retraités FSU 84). Photo le Dl/Sylvie FADIL

Jacques Fassié, de FO Retraités 84

Jacques Fassié, de FO Retraités 84 veut rappeler « qui sont les anciens : on a 17 millions de citoyens et de citoyennes qui sont retraités. Parmi eux, à peu près 14 millions ont été salariés. Les retraités ont travaillé, cotisé toute leur vie et ont assuré la solidarité vis-à-vis des générations précédentes. Et ils sont considérés, presque comme une charge, comme une catégorie qui coûte. »

Pour Jacques Fassié, la situation que vivent les retraités est insupportable « On est encore dans une république qui se dit sociale. Aujourd'hui, on assiste à une véritable remise en cause de tout ce qui a été acquis, en matière de protection sociale, de retraite. Cela relève d'une maltraitance à l'échelle de millions de retraités, mais également de salariés, d'étudiants. À la fin de sa vie, pour le retraité, le contrat passé à travers ses cotisations, est remis en cause et renié. »

Pierre Platon, de CGT Retraités 84

Pierre Platon, de CGT Retraités 84 précise « que la pension ne soit pas inférieure au Smic, que soient rattrapées les pertes de pouvoir d'achat sur les 10 dernières années qui représentent un mois de revenus par an et l'annulation de la hausse de la CSG, un impôt qui sert à payer les retraités eux-mêmes. Nous réclamons également l'amélioration des pensions de réversion : le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire supprimée, pour les parents isolés et les veufs et veuves. »

Daniel Gressier, de la section fédérale des Retraités FSU

« On parle de réaffecter des personnels dans les Ehpad. Promesse faite d'un soignant pour un résident. On est encore loin de cette perspective. Revendication pour les patients mais également pour les personnels qui travaillent dans ces établissements. Qu'il s'agisse de la santé, on milite pour que l'ensemble des dépenses de santé soit pris en charge par la Sécurité Sociale. »

Laure Lambertin, de FO Retraités 84

« Cette question d'autonomie concerne tout le monde et pas seulement les personnes âgées. »

Propos recueillis par Sylvie FADIL

Deux cars sont prévus le 24 mars en direction de Marseille. L'un au départ d'Avignon, à 9 h, rue Elsa-Triolet (près du MIN). L'autre au départ de Bollène à 8 h 30 avec un arrêt à 9 h au péage de l'autoroute à Orange. Contact : Pierre Platon : pierreplaton@orange.fr ou par SMS au 06 66 15 47 71.

Les organisations dans la cité phocéenne jeudi 24 mars

Que les organisations représenteront les retraités du Vaucluse le 24 mars à Marseille ?

- la CGT (Confédération générale du travail)
- FO (*force ouvrière*), la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)
- la CFE-CGC (La Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)
- la FSU (La Fédération syndicale unitaire)
- la FGR (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publicue)
- l'association LSR (et deux associations, LSR (Fédération Nationale des Associations Loisirs et Solidarité)
- l'association Ensemble & Solidaires UNRPA (Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées)

La Marseillaise - 25 mars

Dans la rue, les retraités se font entendre

MARSEILLE

Massivement mobilisés ce jeudi à Marseille et dans le pays, les retraités réaffirment le besoin urgent de répondre à leurs revendications pour vivre dignement.

Travail prolongé, mort prématurée ! » lance au microphone un retraité avec un dossard FO sur le dos, au bas des escaliers de la gare Saint-Charles à Marseille, ce jeudi. À ses côtés, pas moins de 3 000 retraités venus de toute la région qui prennent la direc-

prévue de longue date par les organisations syndicales des retraités (USR CGT, UDR FO, CFE-CGC, FSU, Unirs, LSR, FGR-FP...), qui œuvrent unitairement depuis plusieurs années.

Mais elle revêt un caractère bien particulier à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, où certains candidats se sont déjà prononcés quant à l'avenir qu'ils réservaient aux retraités (lire notre édition du 24/03). « *Si Emmanuel Macron repasse, ça sera pire ! Il ne veut pas augmenter vraiment les pensions mais souhaite augmenter l'âge de départ à la retraite, alors qu'après 55 ans, plus aucune entreprise ne veut de vous !* » dé-

Ils étaient plus de 3 000, selon les organisations syndicales, lors de la manifestation à Marseille ce jeudi. 700 selon la préfecture. PHOTO A.B.

flation. Elle est là pour « *que la* ... appelait d'ailleurs à la mobili- ... balement il rappelle l'impor-

3 000 dans la rue pour l'augmentation des retraites

Hôpital d'Avignon : Non au stationnement payant !

2ème lettre de l'UDR FO aux Maires de Vaucluse et des communes gardoises du Grand Avignon

Le 2 mai 2022

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Nous vous avons alerté de la privatisation du parking de l'hôpital Henri Duffaut d'Avignon qui instaurerait un stationnement payant pour les patients et les personnes venant les visiter. Les tarifs seraient les suivants : gratuité pour les 45 premières minutes, 70 centimes pour 1 heure, 2 euros pour 2 heures, 3,50 euros pour 3 heures, 4,90 euros pour 4 heures, 6,30 euros pour 5 heures, 11 euros pour 12 heures, 32,70 euros pour 5 jours.

L'hôpital d'Avignon accueillant des patients de vos communes, ce projet concerne donc vos administrés. Il suscite l'indignation de tous les assurés sociaux qui le découvrent ; ceux qui, par leurs cotisations sociales et leurs impôts, ont payé ce parking (et qui financent le système hospitalier !) devraient désormais encore payer pour user de ce parking, ce qui pénaliserait particulièrement les plus défavorisés, aujourd'hui très nombreux et maintenant touchés par une inflation croissant de mois en mois.

Cela est moralement injustifiable sauf à considérer que tout peut être source de profits, en l'espèce l'obligation de disposer d'un parking pour visiter un malade, se rendre à une consultation ou subir une intervention chirurgicale ou pour un accouchement ! D'autre part, cette privatisation sera sans grands effets sur la saturation du parking car les visites se concentrent toujours aux mêmes moments de la journée et de la semaine quand bien même les visiteurs réduiraient-ils leur temps de visite.

Qui peut se résoudre à accepter que patients et visiteurs soient traités en clients, le coût du stationnement devenant un moyen de réduire la durée de visite aux malades, les patients, quant à eux, n'ayant aucune maîtrise sur la durée de leur passage à l'hôpital !

Sur la suggestion d'un Maire que nous avions rencontré, nous vous avons proposé, dans notre message du 15 février dernier, un projet de vœu (en fichier joint pour mémoire), modifiable à votre appréciation bien évidemment, à soumettre à votre Conseil municipal pour exprimer au Conseil d'Administration de l'hôpital le refus de cette privatisation, la demande du maintien de la gratuité du parking et l'étude de son extension. Plusieurs communes ont déjà pris des délibérations pour le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital Henri Duffaut.

Nous nous permettons donc de vous solliciter pour une telle prise de position, convaincus de votre attachement à la gratuité du service public, en l'occurrence le parking d'un hôpital.

Une solution doit être recherchée au problème de places certes , mais il ne sera pas réglé en faisant de ce parking une source de profits au compte d'intérêts privés.

Demeurant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Délibérations adoptées pour le maintien de la gratuité du parking

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le
ID : 084-218401065-20220330-2022

Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2022

Délibération n°2022-03-35

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre

République Française - Département de Vaucluse
Commune de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Mairie de
GARGAS

Gargas,
le 12 avril 2022

A l'attention du Conseil d'Administration
de l'Hôpital Henri Duffaut

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le
ID : 084-218401347-20220317-09_2

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU
DE LA COMMUNE DE TRAVAILLAN

Séance du 15 Mars 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
COMMUNE DE SAINT -MARCELLIN -LES- VAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 25 Mars 2021

Le Maire

MAIRIE DE ROQUEMAURE (GARD)

Manifestation du 1er mai 2022 à Avignon

à l'appel des Unions Départementales FO et CGT, de la FSU et Solidaires

Prise de parole de Jean-Luc Bonnal, Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière

Bonjour à tous,

Vous l'aurez constaté, les 1er mai ne se ressemblent pas et celui-ci n'est pas entravé par les mesures sanitaires liberticides que nous avons connues.
Quoi qu'il advienne, le 1er mai demeure un symbole de l'engagement syndical. Celui de la solidarité ouvrière, du refus de l'exploitation, de l'action collective et de l'internationalisme.

C'est aussi un engagement pour la paix.
Et ce 1er mai est tout particulièrement placé sous le signe de l'appel à la paix, alors que la guerre en Ukraine se poursuit avec ses victimes, ses atrocités, ses destructions à la suite de l'invasion de ce pays par l'armée russe.
À Force Ouvrière, nous exprimons solennellement notre condamnation de la guerre et apportons notre soutien à la population, aux travailleurs qui, en Ukraine, mais aussi partout à travers le monde, sont les premières victimes de toute guerre.

Au lendemain des élections présidentielles, à la veille des élections législatives, nous appelons à FO à la vigilance et au rejet de tout acte ou propos racistes, antisémites, xénophobes… au rejet des slogans et des politiques qui visent à faire de l'étranger le bouc émissaire au lieu d'apporter des réponses sur le terrain économique et social.

Et ces réponses ne peuvent être la poursuite des politiques d'austérité et de détricotage de notre modèle social, qui s'accompagnent de restrictions de nos libertés individuelles et collectives.

Monsieur le Président de la République, en ce 1er mai, journée internationale de revendications, c'est même une rupture totale avec ces politiques que nous revendiquons, tout comme nous revendiquons le rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives auxquelles vous avez porté atteinte.

Alors que l'inflation atteint à nouveau des sommets, alors que les inégalités s'accroissent et que les dividendes des actionnaires explosent, à FO nous exigeons dans un esprit de justice sociale une augmentation générale significative des salaires, des minimas sociaux et des retraites.

Dans le même temps, nous demandons la mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...) et la mise sous condition des aides publiques aux entreprises à la négociation des salaires, au maintien des emplois et à l'interdiction du versement des dividendes.

Ce 1er mai doit être également l'occasion d'une mise en garde solennelle au futur gouvernement.
Nous avons su en 2020 nous mobiliser pour faire barrage au système de retraite universel par point, nous saurons nous mobiliser avec énergie pour faire barrage à tout projet qui viserait au recul de l'âge de la retraite. Transformer l'élection présidentielle en pseudo référendum sur ce sujet serait une manipulation inacceptable.

Non seulement, nous saurons engager toutes nos forces pour combattre tout recul de l'âge de la retraite, mais nous nous engageons d'ores et déjà dans une démarche déterminée de reconquête sociale, qui passe par le retour à la retraite à 60 ans pour un taux plein sans décote. C'est aussi cela l'action syndicale.

En ce 1er mai, FO réaffirme que les salariés, les ménages n'ont pas à payer le « quoi qu'il en coûte », ni à accepter des sacrifices au nom de quelque guerre que ce soit… que cela soit bien compris !
Quel que soit le contexte, nous ne nous laisserons pas embarquer dans une union nationale visant à taire les revendications.
Nous n'accepterons pas que le coût de la crise sanitaire soit financé au final par la Protection sociale et que notre Sécurité Sociale subisse de nouveaux coups.

Pas plus que nous n'accepterons que les services publics soient la variable d'ajustement de ces politiques d'austérité.
Au contraire, il y a nécessité absolue, plus encore en ces périodes de crises sanitaire, sociale et maintenant internationale, à donner tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, que ce soit dans la Fonction publique hospitalière, territoriale ou de l'État.

C'est pourquoi, Force Ouvrière affirme que, plus que jamais, ce 1er mai constitue une mise en garde sur les lignes rouges à ne pas franchir et un point d'étape à la construction d'une mobilisation indispensable pour défendre les droits des femmes et des hommes au travail, les salaires, la sécurité sociale, les retraites, le droit des jeunes générations à l'Instruction publique laïque, et pour faire avancer le progrès social, la justice sociale, la paix et la liberté.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la solidarité internationale des travailleurs !
Vive le 1er mai de revendications !

Résister, revendiquer, reconquérir !

La résolution du congrès de l'Union Départementale

Indépendance syndicale et solidarité internationaliste

Le XXXXe congrès de l'Union Départementale de Vaucluse des syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, réuni le 18 mars 2022 à Avignon, réaffirme, conformément aux principes définis par la Charte d'Amiens en 1906, son indépendance absolue à l'égard de l'État, du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, sectes philosophiques, Églises, et, de façon générale, son irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

En conséquence et comme toujours, l'Union Départementale FO de Vaucluse ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour les élections présidentielle et législatives. Quels qu'en soient les résultats, l'Union Départementale FO continuera de se positionner et d'agir, par la négociation comme par l'action, pour assurer la défense effective des libertés publiques et syndicales, des conquêtes sociales et des intérêts matériels et moraux des salariés, chômeurs et retraités.

Le XXXXe congrès exprime son soutien aux combats des peuples pour la liberté, la démocratie et la paix, contre toute guerre, pour le progrès social et la défense de leurs droits face aux plans de régression que le Capital veut partout imposer.

Le XXXXe congrès condamne la guerre décidée par Poutine contre l'Ukraine et se déclare solidaire de la population, des travailleurs et de leurs syndicats ainsi que des citoyens russes qui manifestent contre la guerre. Le congrès se prononce pour l'arrêt immédiat des opérations militaires, le retrait des troupes étrangères d'Ukraine, le respect du droit des peuples, partout dans le monde, à disposer d'eux-mêmes.

Le XXXXe congrès affirme son refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans et politiques qui font de l'étranger, du migrant, du réfugié, le bouc émissaire au lieu d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

Le XXXXe congrès exige le respect de la loi de 1905 qui a proclamé la liberté de conscience en séparant les Églises et les religions de l'État. Le congrès refuse toute atteinte à cette loi, pilier de la République une et indivisible.

Défense de nos droits, conquêtes et libertés

Des contre-réformes successives des retraites à la loi Travail, des ordonnances Macron-Pénicaud à la loi Dussopt de transformation de la Fonction publique et au Code général de la Fonction publique que l'ordonnance du 21 décembre 2021 a substitué au Statut général des Fonctionnaires, de la contre-réforme des APL et de celle de l'assurance chômage à la loi « sécurité globale », au décret sur le fichage des militants et aux privations de libertés liées à l'État d'urgence, c'est à une offensive réactionnaire sans précédent que doit faire face notre syndicalisme indépendant, lui-même cible première des attaques depuis les lois dites de représentativité (des 20 août 2008, 5 juillet 2010 et15 octobre 2010).
La dérive répressive du pouvoir, constatée depuis les manifestations contre la loi Travail, est allée jusqu'à rendre possible, au nom d'un « pass » prétendument sanitaire, la mise à pied, sans salaire et sans recours possible, de salariés, ce qui constitue une attaque sans précédent contre le Code du travail, les conventions collectives et les statuts dans la Fonction publique.

Le XXXXe congrès affirme sa détermination à poursuivre son combat pour l'abrogation de toutes les lois et de tous les décrets qui portent atteinte aux droits des salariés, des fonctionnaires et des retraités, à la hiérarchie des normes en permettant le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ou de l'administration, au montant des allocations chômage, à la justice prud'homale, à la médecine du travail, à la santé et la sécurité au travail avec la suppression des CHSCT, aux moyens syndicaux, au droit syndical et aux libertés ainsi qu'aux conquêtes démocratiques et sociales majeures que sont la protection sociale collective, les systèmes publics de la Santé, de l'Enseignement, du transport ferroviaire et les administrations d'État et territoriales de la République…

Les salariés n'ont pas à payer le « quoi qu'il en coûte » ni à accepter des sacrifices au nom de quelque guerre que ce soit

Après le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), la crise sanitaire a été utilisée par le gouvernement pour déverser des milliards dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ni obligation. Ces aides colossales ont servi à des plans d'investissements dans le seul but de supprimer des emplois et d'augmenter les profits. Jamais les dividendes n'ont atteint de tels sommets : la fortune des milliardaires français a augmenté de 86 % soit 236 milliards d'euros en 19 mois de pandémie. C'est plus qu'au cours des 10 années précédentes. Avec ces milliards, le budget de l'hôpital public pourrait quadrupler ou chaque français pourrait recevoir un chèque de 3 500 euros. Jamais le pays n'a connu un tel degré de richesse, contrastant avec une paupérisation croissante, avec un recul continu des droits des salariés et un chômage qui frappe des millions de travailleurs et de jeunes.

En 2021, 7 millions de personnes ont eu besoin d'aide alimentaire pour vivre, soit 10 % de la population française. En 2018, 10,1 millions de personnes (source INSEE), soit 15,26 % de la population, étaient sous le seuil de pauvreté de 1 031 euros par mois. Notre département se situe à la 5ème place des plus pauvres en France métropolitaine.

Alors que les prix de l'énergie (électricité et gaz), des carburants et des aliments de première nécessité flambent, le pouvoir d'achat des salariés, fonctionnaires et retraités s'effondre ; la précarité progresse partout par l'embauche croissante sous CDD y compris dans la Fonction publique, par les temps partiels imposés et les plans de licenciements. Cet état de fait est intolérable et doit cesser.

Le XXXXe congrès revendique :
- le SMIC à hauteur de 1 940 € bruts par mois (1 450 € net), la revalorisation réelle des minima de branches (salaires et rémunérations annuelles garantis), le rattrapage du pouvoir d'achat perdu par les retraités et les

→

agents publics par la revalorisation de 12 % des retraites et pensions et l'augmentation du point d'indice de 22 % dans la Fonction publique, ainsi que la revalorisation de toutes les grilles indiciaires,
- l'ouverture des droits à une allocation dès 18 ans au moins équivalente au RSA, la revalorisation des bourses des étudiants,
- une revalorisation conséquente des minima sociaux (le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation spécifique aux personnes âgées (ASPA) …)
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, aucune discrimination de quelque nature que ce soit,
- l'abandon du décret réduisant l'assurance chômage qui fait perdre 40 % de leur indemnisation à 1,5 million de chômeurs,
- le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,
- l'arrêt de la privatisation du logement social et une politique conforme aux besoins réels afin de répondre au nombre croissant de demandes non satisfaites,
- le blocage des prix des denrées de première nécessité, de l'énergie et des carburants pour contrer la spéculation boursière.

Le XXXXe congrès réaffirme que le CDI doit demeurer la forme normale de relation de travail et que l'État doit, d'une part, cesser d'utiliser des contrats courts et précaires contre l'emploi statutaire et, d'autre part, titulariser tous ses contractuels employés à des fonctions permanentes et créer un statut pour les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) de l'Éducation nationale, aujourd'hui sous-payés, et dont le plus grand nombre est à temps partiel imposé.

Concernant l'emploi industriel, le XXXXe congrès revendique la réindustrialisation de la France et la fin des délocalisations.

Protection sociale : « *Cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins* »

Le XXXXe congrès rappelle son attachement à la Sécurité sociale de 1945 fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité sociale et une garantie pour son avenir ; il rappelle son opposition à la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives. Le transfert de la dette sociale de 136 milliards d'euros à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) conduit à faire supporter l'essentiel du coût des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire par les salariés et retraités via la prolongation de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) jusqu'en 2033, alors qu'elle devait s'éteindre en 2024, avec les prélèvements qui l'alimentent. Le congrès exige l'arrêt de la CSG qui est un impôt et le retour à des cotisations sociales qui donnent des droits.

Le XXXXe congrès s'oppose :
- à toute mise en cause du salaire brut sous prétexte de donner du pouvoir d'achat en augmentant le salaire net au détriment des cotisations sociales obligatoires (part salarié et part employeur) qui financent la protection sociale,
- à toute « baisse des cotisations payées par les salariés » au prétexte de défendre « le pouvoir d'achat » dans le cadre d'un pacte de solidarité qui réduirait les recettes de la Sécurité sociale,
- aux exonérations de cotisations sociales qui ne sont pas toutes compensées, première cause du déficit des comptes de la Sécurité sociale ainsi qu'à tout transfert de cotisations sur la fiscalité,
- au transfert de la solidarité ouvrière à des organismes privés,
- à toute journée de travail gratuit sous prétexte de solidarité.

Le XXXXe congrès dénonce la création d'une 5ème branche, hors Sécurité Sociale, prenant en charge la perte d'autonomie dont la gestion serait assurée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et son financement par différentes mesures fiscales faisant les poches aux retraités et aux familles. Le congrès revendique que la dépendance soit intégrée aux risques gérés par l'Assurance maladie.

Le XXXXe congrès rappelle que la retraite des salariés est un salaire différé, issu des cotisations salariales et patronales, et la pension de retraite des fonctionnaires une dette de l'État ; le congrès réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition et son attachement au Code des pensions civiles et militaires ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraites et aux droits qui leur sont attachés.
Face aux conséquences néfastes de toutes les contre-réformes imposées depuis 1993 qui ont conduit à une baisse drastique du montant des retraites et pensions, alors que la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973, le Congrès, rappelant notre slogan « 40 ans c'est déjà trop », confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations pour un taux plein.

Le XXXXe Congrès refuse la « retraite des morts » et prévient qu'il mettra tout en œuvre avec détermination pour faire échec à tout projet de repousser l'âge de la retraite à 63, 64, 65 ans ou plus.

Défense des Services publics

Fermetures de lits d'hôpital, de classes, de trésoreries, fusion de services, fermetures d'accueils des assurés sociaux, de guichets, suppressions de postes partout, transfert des missions de service public vers des opérateurs privés, remise en cause de la formation professionnelle sous statut scolaire et de la Formation professionnelle des adultes (AFPA), délabrement de l'Université… Toutes les administrations et tous les services publics sont la cible de plans destructeurs visant à les réduire a minima pour remettre au secteur marchand tout ce qui peut générer des profits avec les conséquences que l'avidité financière, jamais rassasiée, peut produire, comme l'a révélé le traitement inhumain des personnes âgées dans certains Ehpad à but lucratif.

La « réforme » territoriale, la loi de transformation de la Fonction publique, les contre-réformes dans les administrations de l'État, dans tous les degrés de l'Enseignement public et de la Santé publique ont profondément dégradé l'exercice des missions publiques. La fermeture de 100 000 lits d'hôpital en 20 ans (5 758 en 2020 en pleine pandémie), doublée du refus de recruter des personnels à hauteur des besoins, est responsable de milliers de morts depuis le début de la pandémie Covid-19.

suite p. 8

La FOrce en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1
Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Site : http://udrfo-84.e-monsite.com

Le XXXXe congrès exige l'arrêt immédiat des suppressions de postes dans la Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, et le maintien de tous les bureaux de poste, trésoreries et services fiscaux, maternités, hôpitaux et maisons de retraite publiques, guichets SNCF, écoles rurales et services administratifs existants ou leur rétablissement partout où les usagers en ont été privés par les abandons de missions, les réorganisations, fusions, suppressions de services et les privatisations.

Pour donner ou redonner à tous les services publics les moyens humains nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, le congrès revendique un plan d'urgence de recrutements par concours, fondement de l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics et garant de la laïcité comme de l'indépendance et de la neutralité de la Fonction publique et de ses agents ainsi que le rétablissement des monopoles de la SNCF, d'EDF et de son indépendance vis à vis de la Commission de Régulation de l'Énergie de Bruxelles (CRE) qui dicte et fixe actuellement les prix de l'électricité.

Le congrès revendique le retour à des services publics de proximité, offrant un accueil physique spécifique dans chaque administration et organisme de Sécurité Sociale, avec des agents ayant les compétences pour répondre aux demandes des citoyens, allocataires et assurés sociaux : les « maisons de service au public » (France services) ne sont que des ersatz qui ne remplissent que des missions partielles et ponctuelles et qui visent à faire accepter par les citoyens la disparition des services publics de proximité. Le « tout numérique » imposé dans les services publics n'est pas davantage acceptable en ce qu'il entraîne une fracture qui conduit de nombreux usagers à méconnaître leurs droits ou à renoncer à les faire valoir.

Faire face aux plans de régression et reconquérir

Le XXXXe congrès appelle l'ensemble de ses structures et militants à inviter largement les syndiqués aux stages de formation UD, à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents. Le congrès invite tous les syndicats à maintenir l'organisation des retraités et pensionnés en leur sein en liaison avec **l'Union Départementale des Retraités** ou directement dans celle-ci, laquelle a vocation à les informer et les rassembler dans les actions revendicatives les concernant.

Le XXXXe congrès appelle ses syndicats à contribuer à faire vivre **l'Union Départementale et les Unions locales** afin de permettre aux salariés d'y trouver l'aide syndicale, les conseils et la défense qui n'existent pas dans leur entreprise, et pour assurer la solidarité active des structures syndicales entre elles en cas de conflit ou de répression et mener avec plus d'ampleur les actions interprofessionnelles départementales ou nationales.

Le XXXXe congrès appelle tous les syndicats et les militants à se mobiliser **pour faire voter FO** aux élections aux CSE et, entre le 1er et le 8 décembre 2022, dans les trois versants de la Fonction publique.

Rien n'a jamais été concédé aux travailleurs, tout a été conquis par la négociation et la lutte.

Parce que notre seule arme pour résister, c'est l'organisation solidaire et interprofessionnelle, base du rapport de force pour défendre nos revendications et nos droits, le XXXXe congrès appelle plus que jamais les salariés à rejoindre les rangs du syndicalisme libre et indépendant en toutes circonstances du Patronat et des gouvernements quels qu'ils soient.

Vive l'Union Départementale FO
Vive la Confédération Générale du Travail FO !
adoptée à l'unanimité

Adhésion 2022

Membre de l'UDR-FO 84, vous êtes

- soit **adhérent direct** et vous trouverez dans ce bulletin le formulaire de ré-adhésion
- soit **adhérent via votre syndicat professionnel** et vous réglez votre cotisation auprès de son trésorier.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers...

Merci !

ABONNEMENT Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)

Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins édités.